



DEMANDE DE PERMIS POUR UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre chacune des neuf (9) étapes du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape 8, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ou par courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **100 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un permis.

N.B. : Les informations et documents demandés ci-dessous sont ceux exigés en vertu de l'article 4.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22) découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX :

Adresse complète :

Numéro de lot :

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :



**DEMANDE DE PERMIS
POUR UNE INSTALLATION SEPTIQUE**

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR :

Même que le requérant?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Même que le propriétaire?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
No. de téléphone :		
No. de RBQ :		

5 ÉCHÉANCES ET COÛT DES TRAVAUX :

Début des travaux le :		Fin des travaux le :	
Coût approximatif des travaux :	\$		

Dans le rapport produit par le professionnel, les informations suivantes doivent être présentes.
L'absence des informations demandées retardera votre demande de permis;

6 INFORMATION SUR LE BÂTIMENT DESSERVI :

Le type de bâtiment est-il indiqué ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
L'usage du bâtiment est-il indiqué ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Le nombre de chambres à coucher est-il indiqué ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Le débit total quotidien prévu est-il indiqué ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

7 RECOMMANDATION POUR LE TYPE D'INSTALLATION SEPTIQUE :

Il est de bonne pratique que le professionnel indique à son client toutes les options de traitement applicables à un site donné en précisant les avantages et les inconvénients de chacune, et ce, de manière à établir, pour le site, une solution optimale qui répond aux objectifs, aux besoins et aux contraintes du propriétaire. Le professionnel qui recommande un système de traitement des eaux usées certifié NQ 3680-910 devrait s'assurer que son client a reçu toute l'information nécessaire sur ses obligations au regard de l'utilisation, de l'entretien et de l'exploitation de ce système et que ce dernier est d'accord.

Les options présentées au client doivent respecter en tout temps le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, notamment en ce qui concerne le respect de la hiérarchie des systèmes à choisir.

Votre professionnel vous a-t-il précisé les avantages et inconvénients du système de traitement qu'il vous propose ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Votre professionnel vous a-t-il présenté d'autres options de système de traitement des eaux usées selon l'ordre hiérarchique établi par le Règlement Q-2, r.22 ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Est-ce que ces options sont décrites dans le document fourni ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON



DEMANDE DE PERMIS POUR UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

8

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié **si vous êtes nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Une copie de votre certificat de localisation le plus récent ;
- Le rapport et les plan et devis de construction signés et scellés par un membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec ou d'un membre en règle de l'Ordre des Technologues professionnels du Québec comprenant toutes les informations citées précédemment.

9

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Je, _____, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts au meilleur de ma connaissance et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du Règlement Q-2, r.22, loi ou règlement s'y rapportant. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada.

La délivrance d'un permis d'installation septique, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétés comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5012.